

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE SAINT GERMAIN EN LAYE

VILLE DE VERNEUIL SUR SEINE - 78480

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 52 séance du conseil municipal du 3 octobre 2016
Administration générale

Objet : Mise à disposition du Plan d'Exposition au Bruit

Le 3 octobre 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Philippe TAUTOU**, Maire ;
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : 33 Quorum : 17

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs **DESSAIGNES, SZYMANEK, FRANCOIS-DAINVILLE, LEJEUNE, JEGOUC, BOURDAIN, MAURIN, HOURQUIN, MOLHO**, adjoints ;
Mesdames et Messieurs **DALLE, OLIVIER, DESHAYES, MAS, CHAMPION, DUPONCHEL, BAROUX, YARD, FREJABUE, FAUQUET, LEVERT, SEBILEAU, CHRISTOPHOUL, SASSO, FOURNET, MELSENS**, conseillers municipaux ;

Absents représentés :

Eric GLORiant représenté par **Sandrine BOURDAIN**,
Hélène SOHM représentée par **Philippe TAUTOU**,
Rafla BEN AROUS représentée par **Julien FREJABUE**,
Christian HOISNARD représenté par **Michèle CHRISTOPHOUL**.

Absents excusés : **Louissette FEDIERE, Philippe LENFANT, Nathalie PRUVOT.**

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 26

Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance : **Catherine SZYMANEK**

EXPOSÉ

Le plan d'exposition au bruit (PEB) des aérodromes est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes en limitant les droits à construire dans les zones de bruit et en imposant une isolation renforcée pour les constructions autorisées dans ces zones de bruit.

Il est annexé au PLU et celui-ci doit être compatible avec les prescriptions du PEB. Aujourd'hui, c'est le PEB de 1991 qui est en vigueur. Il comprenait une activité militaire qui n'est plus d'actualité. Il est donc nécessaire de le réviser, sur proposition des services de l'Etat.

Le PEB définit 3 (voire 4) zones de bruit autour d'un aérodrome, basées sur des hypothèses à court, moyen et long terme de développement et d'utilisation de l'aérodrome.

Le Préfet a décidé de retenir, compte tenu de l'avis de la Commission Consultative de l'Environnement 4 zones pour l'aérodrome des Mureaux :

- Zone de bruit fort A : zone comprise à l'intérieur de la courbe d'indice Lden 70,
- Zone de bruit fort B : zone comprise entre la courbe d'indice Lden 70 et la courbe d'indice Lden 62,
- Zone de bruit modéré C : zone comprise entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden 52,

- Zone de bruit D : zone d'information et d'isolation acoustique renforcée (cette zone n'est pas obligatoire pour cet aérodrome).

L'indice Lden s'exprime en décibels (dB (A)) et tient compte :

- Du niveau sonore moyen du passage des avions pendant chacune des 3 périodes de la journée (6 h00-18h00, 18h00-22h00 et 22h00-6h00),
- D'une pénalisation du niveau sonore selon cette période d'émission.

Le niveau sonore de la soirée est pénalisé de 5dB ce qui signifie qu'un mouvement opéré en soirée est considéré comme équivalent à environ trois mouvements.

Le PEB prescrit des restrictions d'urbanisation pour les constructions à usage d'habitation et pour les équipements publics et collectifs, le principe général consistant à ne pas accroître le nombre d'habitants exposés aux nuisances sonores.

La zone D ne donne pas lieu à des restrictions de droit de construire.

L'aérodrome des Mureaux est exploité par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de gestion Les Mureaux-Verneuil.

Le trafic réel de 2011 se décompose de la manière suivante :

Avions : 11 337 mouvements

ULM : 265 mouvements

Soit un total de 11 602 mouvements.

Un mouvement correspond à 1 décollage, 1 atterrissage ou 1 tour de piste.

Une modélisation des courbes de bruit a été réalisée avec 180 jours d'activité et selon 3 hypothèses :

- Court terme à 5 ans : 13000 mouvements (12 703 pour les avions et 297 pour les ULM),
- Moyen terme à 10 ans : 15 000 mouvements (14 658 pour les avions et 342 pour les ULM),
- Long terme à 15 ans : 20 000 mouvements (19 545 pour les avions et 455 pour les ULM).

La population de Verneuil-sur-Seine concernée par le PEB est estimée à dix personnes.

Après analyse des différentes zones inscrites au règlement du PLU, celui-ci est compatible avec les limitations du droit à construire dans les zones de bruit de l'article L112-10 du code de l'urbanisme.

PROPOSITION

Vu le courrier du 7 juillet 2016 du Préfet des Yvelines demandant l'avis de la commune des Mureaux sur le PEB,

Conformément aux dispositions des articles R112-1 à R112-17 du code de l'urbanisme relatifs aux plans d'exposition au bruit des aérodromes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, émet un avis **favorable** au projet du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome des Mureaux-Verneuil.

Fait à Verneuil-sur-Seine, le 3 octobre 2016

AFFICHÉ LE :

- 7 OCT. 2016



Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise

Philippe TAUTOU

